Nations Unies A/76/667–S/2022/64



Distr. générale
28 janvier 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-seizième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2596 (2021) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter au Conseil, d'ici au 31 janvier 2022, un rapport écrit sur les recommandations stratégiques et opérationnelles relatives au mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), compte tenu des récents événements survenus dans les domaines politique, social et de la sécurité.

2. On trouvera également dans le rapport des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 2 septembre 2021 (A/76/328–S/2021/759).

II. Faits marquants

3. L'Afghanistan fait face à une multitude de crises : il connaît une crise humanitaire qui s'empire, a vu son économie se contracter fortement et ses systèmes bancaire et financier paralysés, et ne s'est toujours pas doté d'un gouvernement inclusif. Plus de 24 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2022, contre 18,4 millions en 2021. Après la prise de Kaboul par les Taliban le 15 août et l'effondrement du Gouvernement, les autorités de facto ont formé un « gouvernement intérimaire » composé exclusivement d'hommes et annoncé des nominations à toutes les structures de sécurité et de gouvernance aux niveaux national et infranational. Dans l'ensemble, l'intensité du conflit a considérablement diminué, de même que le nombre de victimes civiles, ce qui facilite grandement l'accès humanitaire. Bien que les autorités de facto aient assuré que les anciens membres du gouvernement et des forces de sécurité afghans bénéficieraient d'une amnistie

22-00695 (F) 010222 010222



générale, tout comme les personnes ayant travaillé avec les forces militaires internationales, la MANUA a reçu des informations crédibles selon lesquelles ceux-ci seraient victimes de meurtres, de disparitions forcées et d'autres violations de leur droit à la vie et à l'intégrité physique. De même, les libertés et droits fondamentaux des femmes et des filles afghanes ont été gravement restreints, malgré l'engagement pris par les autorités de facto de protéger les droits des femmes, notamment le droit à l'éducation, dans le cadre de la charia. L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, la MANUA, ont continué de faire des démarches auprès de ces autorités pour qu'elles protègent les libertés et droits fondamentaux, établissent une administration inclusive qui reflète la diversité du peuple afghan et prennent des mesures décisives pour contrer la menace du terrorisme.

A. Évolution de la situation politique

4. Après avoir pris Kaboul le 15 août, les Taliban ont annoncé, le 7 septembre, la formation d'un « gouvernement intérimaire » composé exclusivement d'hommes et des nominations à d'autres postes clefs aux niveaux national et provincial. Haibatullah Akhundzada reste le chef du mouvement, tandis que Mohammad Hassan Akhund a été nommé Premier Ministre de l'administration de facto et Abdul Ghani Baradar et Abdul Salam Hanafi ont été nommés Vice-Premiers Ministres. Un troisième Vice-Premier Ministre, Abdul Kabir Mohammed Jan, a été nommé le 4 octobre. Des hauts fonctionnaires ont également été nommés au niveau infranational, notamment des gouverneurs de province, des chefs de police, des chefs de département, des maires et des gouverneurs de district.

5. Malgré les nombreux appels lancés en faveur de l'établissement d'une administration plus inclusive reflétant la diversité ethnique, politique et géographique de l'Afghanistan et associant les femmes, au 20 décembre, les 34 gouverneurs de province étaient tous des hommes, essentiellement pachtounes, avec quelques représentants d'autres groupes ethniques. Plusieurs remaniements ont été effectués au niveau infranational pour surmonter les divisions internes, mais les postes continuent d'être occupés par des personnes affiliées aux Taliban, principalement des érudits et dignitaires religieux, dont beaucoup figurent sur la liste relative aux sanctions établie en application de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité.

6. Le 28 septembre, les autorités de facto ont suspendu la Constitution de 2004, jusqu'à ce qu'il soit procédé, comme elles l'ont annoncé, à un examen visant à vérifier que les lois existantes sont conformes à la charia, ce qui créé un vide juridique. Seuls quelques décrets et notes d'orientation générale ont été publiés. Le 19 septembre, les autorités de facto ont publié une note d'orientation dans laquelle elles déconseillaient aux médias de faire paraître des numéros contraires à l'islam et à la charia ; celle-ci réglemente notamment les codes vestimentaires des femmes journalistes et interdit aux femmes de jouer dans des films. Le 3 décembre, le chef des Talibana publié un décret sur les droits des femmes, qui promeut notamment leur droit de consentir au mariage et ordonne à la Cour suprême de facto de statuer sur les affaires concernant des femmes. Certains ont accueilli favorablement ce décret, tandis que d'autres l'ont critiqué, arguant qu'il ne tenait pas compte de tous les droits des femmes, notamment de leur droit au travail et du droit des filles de poursuivre leurs études au-delà de la sixième année de scolarité ou au-delà de l'âge de 11 ou 12 ans. Dans une note d'orientation générale publiée le 7 décembre, le chef des Taliban a demandé aux gouverneurs de province de facto d'entrer en contact avec les Afghanes et Afghans qui seraient tentés d'émigrer et de répondre à leurs préoccupations. Dans une autre note datée du 18 décembre, il a souligné l'importance de l'unité et de la coopération dans le secteur de la sécurité et la fonction publique. Le 26 décembre, le Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice a publié une note d'orientation

stipulant qu'il ne faudrait pas proposer des services de transport public aux femmes cherchant à se déplacer sur de longues distances, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un homme de leur famille.

7. Le 12 décembre, le porte-parole des Taliban et Vice-Ministre de l'information et de la culture de facto, Zabihullah Mujahid, a déclaré que l'« émirat islamique » tiendrait avec les oulémas afghans une réunion sur la manière de gouverner le pays, notant que ces derniers « exprimer[aient] leurs vues sur des questions controversées, notamment celle des droits des femmes ». Les Taliban continuent d'utiliser nombre des structures créées sous le gouvernement précédent. Le 24 décembre, le gouvernement de facto a annoncé sa décision de maintenir la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution, ainsi que la Commission afghane indépendante des droits humains, qui devrait toutefois changer de nom. Il a également décidé de conserver les secrétariats des chambres basse et haute de l'Assemblée nationale, bien que cette dernière ne soit plus opérationnelle, tout en supprimant le Ministère des affaires parlementaires. Il a en outre annoncé la dissolution du Ministère de la paix, ainsi que des organes indépendants de gestion des élections, qui seraient reconstitués si nécessaire, à en croire le porte-parole adjoint des autorités de facto. Aucune décision officielle n'a été prise au sujet du Ministère des affaires féminines et des Ministères provinciaux des questions relatives aux femmes, dont les anciens locaux abritent désormais les bureaux du Ministère de la promotion de la vertu et de la prévention du vice.

8. Dans le secteur de la justice, un Ministre de la justice et un Président de la Cour suprême de facto ont été nommés. Des doutes subsistent quant au cadre juridique applicable, bien qu'un examen soit en cours pour déterminer la conformité de la législation existante à la loi islamique. Le 16 décembre, le chef des Taliban a publié un décret portant nomination de 32 directeurs, chefs de département, juges et autres responsables clefs liés à la Cour suprême de facto. Le 25 décembre, il a nommé un Procureur général de facto, qui s'est engagé à lutter contre l'impunité et à promouvoir l'indépendance de son bureau dans le cadre de la charia. Si de nombreux postes judiciaires ont été pourvus dans les provinces, les anciens juges, procureurs et avocats n'ont pas été intégrés dans le système judiciaire mis en place par les autorités de facto. Les femmes ne peuvent toujours pas travailler dans le secteur de la justice.

9. Dans le secteur de la sécurité, l'administration de facto s'est employée en priorité à créer et mettre en service des ministères chargés de la sécurité, notamment le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense. Serajuddin Haqqani et Mohammad Yaqoub Omar, fils du défunt Mollah Omar, ancien chef des Taliban, ont été nommés respectivement Ministre de l'intérieur de facto et Ministre de la défense de facto. Les autorités de facto ont déclaré que les priorités dans le domaine de la sécurité étaient la lutte contre la menace que représentait l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K), la lutte contre la résistance armée dans la province du Panjchir et alentour, et la lutte contre la criminalité, les accrochages frontaliers, la déforestation et les stupéfiants. Les femmes en uniforme qui servaient auparavant dans le secteur de la sécurité ont été exclues du service. Le 11 octobre, le gouvernement de facto a créé une commission des purges, chargée d'éliminer des rangs des Taliban les « personnes indésirables », en ciblant celles qui se livrent à des actes délictueux ou qui sont perçues comme ne représentant pas les valeurs du mouvement. Quelque 700 personnes auraient été licenciées à ce jour.

10. Les autorités de facto n'ont guère de moyens administratifs et techniques parce que de nombreux anciens fonctionnaires ont fui le pays ou se sont cachés, qu'elles appliquent des politiques restrictives à l'égard des femmes et qu'il plane une incertitude quant à leur capacité de payer les fonctionnaires. Compte tenu des représailles dont il a été fait état, la plupart des anciens fonctionnaires hésitent à

reprendre le travail malgré les encouragements de l'administration de facto et les promesses d'amnistie. Le fait que les salaires ne sont pas systématiquement payés et le manque de fonds ont également contribué à interrompre la fourniture des services essentiels. L'éducation des filles demeure fortement entravée dans une grande partie du pays, principalement par l'absence d'une politique claire consacrant le droit des filles à l'éducation, mais aussi par le manque d'enseignants, la réticence de certaines familles à envoyer leurs filles à l'école, les difficultés économiques, et l'incohérence des politiques appliquées par les Taliban au niveau local. Le 20 novembre, le Ministère des finances a annoncé avoir recouvré des recettes d'un montant de plus de 27 milliards d'afghanis (environ 300 millions de dollars) entre septembre et novembre, avec lesquelles il prévoyait de payer les salaires des fonctionnaires. Au 31 décembre, le personnel de 61 des 63 sections budgétaires, dont 23 ministères et certaines de leurs directions dans les 34 provinces, avaient reçu des arriérés de salaire pour septembre et octobre, selon certaines informations. Toutefois, des difficultés continuent d'entraver le traitement des salaires.

11. À l'heure actuelle, l'opposition politique aux Taliban, établie pour l'essentiel en dehors de l'Afghanistan, est fragmentée. Quelques acteurs politiques de premier plan se trouvent encore dans le pays et sont occasionnellement consultés par les Taliban.

12. Le Groupe des Vingt a tenu des réunions extraordinaires des Ministres des affaires étrangères et des dirigeants, les 22 septembre et 12 octobre, respectivement, afin de discuter de la situation en Afghanistan. Alors que la plupart des pays ont fermé leurs représentations diplomatiques à Kaboul et transféré leurs ambassades à Doha depuis le 15 août, les échanges de la communauté internationale avec les Taliban se sont progressivement accrus. Le 5 octobre, le Représentant spécial du Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord chargé de la transition en Afghanistan, Simon Gass, s'est rendu à Kaboul. Le 18 novembre, l'Envoyé spécial de l'Allemagne pour l'Afghanistan et le Pakistan, Jasper Wieck, et l'Envoyé spécial des Pays-Bas pour l'Afghanistan, Emiel de Bont, ainsi que l'Ambassadeur désigné de l'Allemagne en Afghanistan, Markus Potzel, en ont fait de même. Les 27 et 28 novembre, une délégation de l'Union européenne conduite par l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan, Tomas Niklasson, a tenu un dialogue avec les autorités de facto à Doha. Les 29 et 30 novembre, une délégation dirigée par le Représentant spécial des États-Unis pour l'Afghanistan, Thomas West, a rencontré de hauts représentants des Taliban à Doha. Le 2 décembre, une délégation des Taliban conduite par le Ministre des affaires étrangères de facto, Amir Khan Muttaqi, s'est entretenue avec des représentants de 16 pays à Doha, et a exhorté tous les pays à « ouvrir un nouveau chapitre de relations positives ». Le 6 décembre, l'Assemblée générale a approuvé la décision prise par la Commission de vérification des pouvoirs de reporter la décision relative à la représentation de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le 12 décembre, le Ministre de la justice de facto, Sheikh Abdul Hakim Sharae, a exhorté les différents pays à reconnaître le gouvernement afghan de facto, affirmant que l'« Émirat islamique » respectait les normes internationales.

13. Les hauts responsables de l'ONU et, en particulier, de la MANUA, ont régulièrement fait des démarches auprès des autorités de facto pour qu'elles protègent les libertés et droits fondamentaux, établissent une administration inclusive qui reflète la diversité du peuple afghan et prennent des mesures décisives pour contrer la menace du terrorisme. La MANUA a également ouvert le dialogue avec les autorités de facto dans les provinces au sujet de la sûreté et de la sécurité des locaux, des biens et du personnel des Nations Unies, ainsi que des questions relatives aux droits fondamentaux, en particulier le droit des filles à l'éducation et la participation des femmes.

14. La MANUA a continué de dialoguer avec les acteurs politiques et les représentantes et représentants de la société civile, notamment le Groupe de travail commun de la société civile et plusieurs organisations de femmes, afin d'évaluer la mesure dans laquelle ils ont accès aux autorités de facto et l'attitude de ces dernières en matière d'inclusion, de participation et d'espace civique. Les représentants de la société civile se sont déclarés préoccupés par la fermeture de bureaux et la saisie de certains de leurs biens. Les femmes se sont inquiétées de ce qui suit : la restriction de leur participation à la vie publique et politique et de leur liberté de circulation ; la montée de la violence fondée sur le genre ; les mariages forcés ; l'imposition d'un code vestimentaire ; la restriction de la liberté d'expression et de réunion et du rôle des femmes dans la fourniture de l'aide humanitaire ; la fermeture des foyers pour femmes. Elles ont également insisté sur la situation économique désastreuse qui touchait les femmes de manière disproportionnée et demandé que des fonds soient mis à disposition. Elles ont prié la communauté internationale de plaider auprès des Taliban pour l'élargissement de l'espace civique, y compris la protection des droits des femmes.

B. Sécurité

15. Au cours de la période considérée, la dynamique en matière de sécurité a nettement changé après que les Taliban ont annoncé, le 6 septembre, la fin de leur offensive militaire contre les forces gouvernementales. Depuis lors, le nombre d'atteintes à la sécurité et de victimes civiles liées au conflit a considérablement diminué. Entre le 19 août et le 31 décembre, l'ONU a dénombré 985 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 91 % par rapport à la même période en 2020. Le nombre d'atteintes à la sécurité a sensiblement baissé après le 15 août, passant de 600 à moins de 100 par semaine. Les données disponibles indiquent que les affrontements armés ont reculé de 98 % (de 7 430 à 148), les frappes aériennes de 99 % (de 501 à 3), les explosions provoquées par des engins explosifs improvisés de 91 % (de 1 118 à 101) et les assassinats de 51 % (de 424 à 207). Il y a eu une augmentation d'autres types d'atteintes à la sécurité, comme la criminalité, dans un contexte de détérioration rapide de la situation économique et humanitaire. Soixante-quinze pour cent des atteintes à la sécurité ont été enregistrées dans les régions de l'est, du centre, du sud et de l'ouest, Nangarhar, Kaboul, Kounar et Kandahar étant les provinces les plus touchées par le conflit. Malgré la réduction de la violence, les autorités de facto se sont heurtées à de nombreux problèmes, notamment la hausse des attaques contre leurs membres. Certaines de ces attaques sont imputées au Front national de résistance, qui regroupe certaines figures de l'ancien Gouvernement et de l'opposition. Ces groupes opèrent principalement dans la province du Panjchir et dans le district d'Andarab (province de Baghlan), mais n'ont pas réalisé de grandes percées territoriales. Des affrontements armés sont régulièrement constatés, ainsi que des déplacements forcés et des cas de rupture des communications. Des tensions à caractère ethnique et des rivalités au sujet des postes au sein du mouvement Taliban ont également donné lieu à des violences, comme l'affrontement armé survenu le 4 novembre entre forces du mouvement dans la ville de Bamiyan.

16. Les autorités de facto se sont employées à renforcer leur contrôle sur les zones frontalières, les pays voisins craignant que des groupes extrémistes n'utilisent le sol afghan pour lancer des attaques sur leurs territoires. Des tensions et des problèmes de sécurité ont été signalés dans les zones frontalières de l'Afghanistan avec l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, notamment des accrochages entre les Taliban et les forces frontalières iraniennes les 21 août et 1er novembre, ainsi qu'une bousculade meurtrière survenue au niveau du point de passage de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan à Spin Boldak, le 31 octobre.

Les tensions entre le Tadjikistan et les autorités de facto se sont intensifiées, donnant lieu à des déploiements de forces, tandis qu'était signalée la présence de cellules de l'EIIL-K et de figures de l'opposition afghane associées au Front national de résistance dans le nord de l'Afghanistan.

17. Les attaques revendiquées par l'EIIL-K ou attribuées à ce groupe se sont intensifiées et touchent désormais des zones autres que celles sur lesquelles il se concentrait jusque-là, à savoir Kaboul et l'est de l'Afghanistan. Entre le 19 août et le 31 décembre, l'ONU a relevé 152 attaques commises par le groupe dans 16 provinces, contre 20 attaques dans 5 provinces au cours de la même période en 2020. Outre les autorités de facto, le groupe a également pris pour cible les civils, en particulier les minorités chiites, dans les zones urbaines. Il a revendiqué les attentats-suicides perpétrés contre une mosquée sunnite à Kaboul le 3 octobre, ainsi que ceux ayant visé deux mosquées chiites dans les villes de Kondoz et de Kandahar les 8 et 15 octobre, en plus d'une attaque dirigée contre un hôpital militaire de Kaboul le 2 novembre. Deux attentats perpétrés le 10 décembre contre un quartier à majorité chiite/hazara de l'ouest de Kaboul n'ont toujours pas été revendiqués. Les autorités de facto ont affirmé avoir donné la priorité aux opérations contre l'EIIL-K et fait état de cas de reddition de personnes associées à ce groupe.

18. Entre le 19 août et le 31 décembre, l'ONU a constaté 196 épisodes qui ont eu une incidence directe sur les Nations Unies, principalement leur personnel, dont 111 actes d'intimidation, 39 actes criminels, 10 cas d'arrestation et 30 épisodes ayant touché des complexes, des bureaux et des biens des Nations Unies. Cela représente une augmentation considérable par rapport aux 34 épisodes enregistrés au cours de la même période en 2020. Cependant, les organismes des Nations Unies poursuivent leurs opérations dans tout le pays, toutes les routes principales et certaines routes secondaires ayant été évaluées et déclarées utilisables.

C. Coopération régionale

19. Les pays de la région ont continué d'appeler à la formation d'un gouvernement inclusif pour l'Afghanistan, à la fourniture d'une aide humanitaire, à la protection des droits humains, y compris ceux des femmes et des minorités, à la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme, ainsi qu'au règlement du problème des réfugiés afghans, qui n'a que trop duré. Six pays voisins de l'Afghanistan ont tenu des réunions virtuelles de leurs représentants spéciaux et de leurs ministres des affaires étrangères les 5 et 9 septembre, respectivement, toutes deux présidées par le Pakistan. À ces occasions, ils ont exhorté les Taliban à former un gouvernement inclusif et à veiller à ce que des groupes terroristes internationaux ne s'implantent pas dans le pays. Le 27 octobre, lors d'une réunion hybride (tenue en partie virtuellement et en partie à Téhéran), les six ministres des affaires étrangères, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, se sont de nouveau dits préoccupés par la situation en Afghanistan et ont demandé la mise en place d'une structure politique largement représentative.

20. Le 12 septembre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères qatarien, Mohammed bin Abdulrahman Al Thani, s'est rendu en Afghanistan pour discuter avec les autorités de facto des moyens de promouvoir la paix en Afghanistan et le bon fonctionnement de l'aéroport de Kaboul. Il a souligné la nécessité de mener des efforts concertés pour combattre les organisations terroristes qui menaçaient la stabilité de l'Afghanistan et exhorté les autorités à associer toutes les parties afghanes aux initiatives de réconciliation nationale.

21. Les 16 et 17 septembre, les chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération se sont réunis au Tadjikistan. Ils ont convenu qu'il fallait accroître l'aide humanitaire et maintenir le dialogue avec les autorités de facto.

22. L'envoyé spécial de la Chine et les représentants spéciaux du Pakistan et de la Fédération de Russie ont rencontré le Premier Ministre de facto des Taliban à Kaboul le 21 septembre. Ils ont également rencontré l'ancien Président Karzai et l'ancien chef de l'exécutif, Abdullah, qui a fait savoir que les discussions avaient porté sur l'évolution de la situation dans le pays et sur l'importance de la paix et de la stabilité, des droits des femmes, de l'éducation universelle et d'un gouvernement inclusif, ainsi que de la coopération régionale.

23. Le 7 octobre, le Ministre ouzbek des affaires étrangères, Abdulaziz Kamilov, s'est rendu à Kaboul pour discuter avec les autorités de facto de questions relatives à l'aide humanitaire et de projets d'énergie et de transport. Le 16 octobre, une délégation des Taliban s'est rendue à Termiz (Ouzbekistan), pour discuter des liens économiques, des liaisons électriques et ferroviaires et d'autres questions bilatérales. Le 14 novembre, le Représentant spécial du Président ouzbek pour l'Afghanistan et des fonctionnaires du Ministère ouzbek des transports et de l'aviation se sont rendus à Mazar-e Charif pour discuter de projets bilatéraux, notamment de la remise en état d'aéroports.

24. Le 15 octobre, le Ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, a affirmé que la question de la formation d'un gouvernement inclusif ainsi que celle des droits des femmes et des filles avaient été abordées lors d'une réunion tenue avec une délégation des Taliban conduite par le Ministre des affaires étrangères de facto, Muttaqi. Il a souligné qu'il fallait que les avoirs financiers gelés de l'Afghanistan soient débloqués pour éviter l'effondrement économique du pays et demandé aux pays concernés de faire preuve de souplesse.

25. Le 17 octobre, une délégation kazakhstanaise conduite par le Représentant spécial du Président chargé de la coopération internationale, Erzhan Kazykhanov, s'est rendue à Kaboul pour discuter de l'aide humanitaire et de la reprise des relations commerciales et économiques avec l'Afghanistan. Le 25 décembre, une autre délégation kazakhstanaise s'est rendue à Kaboul, conduite par le Ministre kazakhstanais du commerce et de l'intégration, afin de discuter des relations commerciales entre les deux pays.

26. Le 20 octobre, des représentants spéciaux de la Chine, de l'Inde, de l'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Pakistan, de la Fédération de Russie, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, ainsi qu'une délégation dirigée par le deuxième Vice-Premier Ministre de facto, M. Hanafi, se sont réunis à Moscou pour des consultations sur l'Afghanistan. Ils ont convenu qu'il fallait intensifier les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de fournir une aide humanitaire et économique au peuple afghan.

27. Le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Makhdoom Shah Mahmoud Hussain Qureshi, s'est rendu à Kaboul le 21 octobre pour discuter avec les autorités de facto de la gestion des points de passage frontaliers, de l'aide humanitaire et de la lutte antiterroriste. Une délégation conduite par le Ministre des affaires étrangères de facto a à son tour effectué une visite au Pakistan du 10 au 13 novembre. Le 11 novembre, une réunion de la Troïka élargie, qui comprend la Chine, les États-Unis, le Pakistan et la Russie, s'est tenue à Islamabad au sujet de la situation en Afghanistan.

28. Le 25 octobre, une délégation des Taliban a rencontré à Doha le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi. Un porte-parole des Taliban a dit que les parties

s'étaient entretenues de la situation politique et économique de l'Afghanistan et ont convenu de créer trois comités conjoints.

29. Le 30 octobre, le Ministre turkmène des affaires étrangères, Rashid Meredov, s'est rendu à Kaboul. Il a discuté avec les autorités de facto de projets tels que le gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde.

30. Le 10 novembre, l'Inde a accueilli, à New Delhi, le troisième dialogue régional sur la sécurité consacré à l'Afghanistan, auquel ont participé les conseillers pour la sécurité nationale des pays voisins de l'Afghanistan et d'autres pays de la région. Dans leur déclaration (Déclaration de Delhi), les participants ont réaffirmé leur soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afghanistan, tout en soulignant qu'ils respectaient la souveraineté de celui-ci.

31. Le dix-septième sommet « extraordinaire » des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu le 19 décembre au Pakistan, a été consacré à la situation humanitaire en Afghanistan. Le Ministre des affaires étrangères de facto y a participé. L'Organisation a annoncé la création d'un Fonds humanitaire pour l'Afghanistan dans le cadre de la Banque islamique de développement et nommé Tariq Ali Bakheet comme son représentant spécial pour l'Afghanistan.

III. Droits humains

32. Bien que les autorités de facto aient annoncé que les anciens membres du gouvernement et des forces de sécurité afghans et les personnes ayant travaillé avec les forces militaires internationales bénéficieraient d'une amnistie générale, la MANUA a continué de recevoir des allégations crédibles selon lesquelles ceux-ci étaient victimes de meurtres, de disparitions forcées et d'autres types de violations. Depuis le 15 août, la Mission a reçu plus de 100 allégations de meurtres concernant ces acteurs qu'elle a jugées crédibles, dont plus des deux tiers auraient été des exécutions extrajudiciaires commises par les autorités de facto ou des personnes qui leur sont affiliées. Elle a également reçu des allégations crédibles d'exécution extrajudiciaire d'au moins 50 personnes soupçonnées d'être affiliées à l'EIIL-K.

33. Les défenseuses et défenseurs des droits humains et les professionnels des médias ont continué d'être attaqués, intimidés, harcelés, arrêtés arbitrairement, maltraités et assassinés. Huit militants de la société civile ont été tués (trois par les autorités de facto et trois par l'EIIL-K, les deux autres cas n'ayant pas pu être attribués à une partie en particulier), et dix ont été arrêtés temporairement, passés à tabac et menacés par les autorités de facto. Deux journalistes ont été tués (l'un a été tué par l'EIIL-K ; quant à l'autre, il n'a pas été possible de déterminer les responsables), et deux ont été blessés par des hommes armés inconnus. Sur les 44 cas d'arrestations temporaires, de passages à tabac et de menaces ou d'intimidations constatés par la MANUA, 42 ont été imputés aux autorités de facto, la responsabilité des 2 autres n'ayant pas pu être attribuée. De nombreux médias ont fermé pour des raisons financières ou à cause des restrictions imposées par les autorités de facto aux contenus. Le 16 septembre, 100 journalistes afghans ont lancé un appel aux autorités afin qu'elles offrent des garanties de protection, notamment pour les femmes journalistes, et qu'elles permettent aux médias de continuer leurs activités.

34. L'ampleur du conflit armé a certes considérablement diminué dans la plupart des régions d'Afghanistan après le 15 août, ce qui s'est traduit par une réduction drastique du nombre de victimes civiles causées par les affrontements terrestres et les frappes aériennes, mais la MANUA a continué de constater des cas où des civils avaient été tués ou blessés par des engins explosifs improvisés et des restes explosifs

de guerre. Du 15 août au 31 décembre 2021, elle a recensé plus de 1 050 victimes civiles, dont plus de 350 morts. Les engins explosifs improvisés, qui ont servi à commettre des attaques, suicides ou non, ont fait plus de 850 victimes civiles, dont près de 300 morts ; presque tous les cas d'utilisation de ces engins ont été attribués à l'EIIL-K et il s'agissait principalement d'attaques sectaires visant des civils. Les restes explosifs de guerre ont fait près de 100 victimes civiles (essentiellement des enfants), les assassinats ciblés liés au conflit armé en cours plus de 50 victimes civiles et les affrontements terrestres entre les autorités de facto et l'EIIL-K ou des groupes de résistance près de 20 victimes civiles, tandis qu'une frappe aérienne qui a été menée par les États-Unis le 29 août et qui visait l'EIIL-K a tué 10 civils.

35. Le Ministère de la justice s'est arrogé le pouvoir de délivrer des licences aux avocats, qui revenait jusque-là à l'Association indépendante du barreau afghan, et a nommé une personne chargée d'expédier les affaires courantes de cette association le 24 novembre. Il a indiqué à la MANUA que les avocats qu'il habilitait à exercer travailleraient de manière indépendante et sans entrave et que les avocates seraient autorisées à travailler conformément aux exigences nécessaires.

36. Le 23 novembre, le Premier Ministre de facto, Akhund, a ordonné aux autorités de facto de respecter et de protéger les droits des personnes détenues en vertu de la charia, notamment en limitant la durée de la détention. Pourtant, la MANUA a continué de recevoir des informations selon lesquelles des détenus n'avaient pas été traduits devant des tribunaux ou d'autres mécanismes de règlement des différends.

37. Le désastre économique a affaibli encore plus les mécanismes d'adaptation des familles, ce qui suscite de vives préoccupations en matière de protection des femmes et des enfants contre l'exploitation et d'autres types de violations, notamment la traite, la vente d'enfants, le mariage d'enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et le travail des enfants. Le fait que la main-d'œuvre féminine soit largement confinée à la maison et que le chômage généralisé persiste, tant chez les femmes que chez les hommes, aurait contribué, selon certaines informations non confirmées, à une montée de la violence domestique. Les personnes rescapées n'ont actuellement accès à aucune voie de recours devant la justice formelle, les contours du système juridique et judiciaire en place en Afghanistan étant encore flous, ni à des services d'aide aux personnes ayant subi de la violence fondée sur le genre. Depuis le 15 août, l'ONU a reçu des informations selon lesquelles des enfants se trouvaient toujours dans les rangs des autorités de facto, ainsi que des informations faisant état de tentatives de recrutement d'enfants par l'EIIL-K.

38. Les autorités de facto ont réprimé des manifestations pacifiques (notamment des manifestations de femmes revendiquant leur droit au travail, à la liberté de circulation, à l'éducation et à la participation politique) et publié le 8 septembre une instruction interdisant les rassemblements non autorisés. Entre octobre et décembre, les manifestations se sont nettement atténuées, bien que certaines aient continué, principalement celles des enseignants, du personnel de santé et d'autres travailleurs qui protestaient contre le non-paiement des salaires. Les groupes de femmes ont davantage organisé des rassemblements pacifiques à huis clos et utilisé les médias sociaux pour diffuser leurs messages.

39. Les autorités de facto ont certes déployé des efforts pour régler la question de la propriété foncière, mais des conflits locaux liés aux droits fonciers et aux droits de propriété ont continué d'apparaître. À cet égard, il a été fait état d'expulsions ayant principalement touché des groupes minoritaires, facilitées ou tolérées par les autorités de facto.

40. Dans une déclaration publiée le 18 septembre, la Commission afghane indépendante des droits humains a fait savoir qu'elle n'avait plus été en mesure de

mener ses activités depuis le 15 août. Cela a fait suite à la perquisition et à la prise de contrôle de plusieurs de ses bureaux dans le pays, notamment son siège, à Kaboul.

IV. Coordination de l'assistance fournie par les donateurs

41. Avec la prise du pouvoir par les Taliban, l'exécution des plans de coopération en faveur du développement a été suspendue. L'Organisation des Nations Unies, en particulier la MANUA, a continué de tenir des discussions de haut niveau avec les donateurs d'aide humanitaire et d'aide au développement, afin de les encourager à financer les services de base pour répondre aux besoins essentiels du peuple afghan, tout en respectant pleinement les régimes de sanctions en vigueur. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2615 (2021), dans laquelle il a déclaré que la fourniture d'aide humanitaire ne constituait pas une violation des résolutions existantes des organes de l'ONU et que le travail des institutions qui facilitaient la fourniture d'une aide humanitaire essentielle en Afghanistan ou participaient au financement de cette aide et à la mobilisation de ressources à cet égard ne contrevenait pas non plus à ces résolutions. Le même jour, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis a délivré trois licences générales visant à faciliter l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire et d'autres formes de soutien à l'Afghanistan, en plus des deux licences générales délivrées le 24 septembre. Il est indiqué dans la foire aux questions qui a été publiée en même temps que les licences que celles-ci visaient à faciliter l'application de la résolution 2615 (2021), ainsi que la mise en œuvre du cadre d'engagement des Nations Unies pour la transition en Afghanistan. Ce cadre définit les objectifs prioritaires à atteindre pour répondre aux besoins essentiels des Afghanes et Afghans, notamment en ce qui concerne l'aide humanitaire, les services de base, les investissements sociaux et les systèmes communautaires.

42. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a créé un fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan afin de gérer les ressources financières fournies par les donateurs en appui aux programmes communs des Nations Unies axés sur la prestation continue des services essentiels, les moyens de subsistance et la résilience des communautés, l'objectif étant d'aider les ménages, les communautés et le secteur privé à faire face à la situation. Dans le secteur de la santé, le projet Sehatmandi, qui consiste à confier la prestation des services de santé publique à des organisations non gouvernementales, a été financé par le PNUD en octobre, et par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé (par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence) pour une période de trois mois allant jusqu'à fin janvier 2022. Les trois entités ont exécuté des projets dans les 34 provinces de l'Afghanistan, qui ont permis à plus de 2 300 établissements sanitaires de continuer de fonctionner. Plus de 3,1 millions de personnes, dont des enfants (1,1 million) et des femmes (782 000), ainsi que 2,5 millions de patients d'un service de soins ambulatoires, ont reçu des soins. Le projet a également permis de payer les salaires de quelque 26 000 travailleurs et travailleuses sanitaires, dont 7 300 femmes, ainsi que d'acheter des médicaments, des réactifs de laboratoire et d'autres produits de santé d'une valeur de 2,9 millions de dollars.

43. Selon les estimations, le produit intérieur brut de l'Afghanistan aurait baissé de 40 %. Les échanges de biens et services et d'actifs financiers sont fortement limités, les salaires des fonctionnaires ne peuvent pas être payés en intégralité, voire ne sont pas payés du tout, et les prix des carburants et des denrées alimentaires ont considérablement augmenté. Afin d'aider les Afghanes et Afghans pauvres qui n'ont pas encore besoin d'aide humanitaire à gagner leur vie, le PNUD a adopté une approche par zone des initiatives d'urgence en matière de développement. Celle-ci

consiste en particulier à créer des sources de revenus dans le cadre de programmes « travail contre rémunération », de marchés locaux et d'activités rémunératrices, l'accent étant principalement mis sur l'agro-industrie et les infrastructures d'agriculture régénérative, ainsi que sur les services essentiels pour assurer la sécurité alimentaire.

V. Aide humanitaire

44. En 2021, près de la moitié de la population avait besoin d'une aide humanitaire du fait des conséquences du conflit, de la sécheresse et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les donateurs ont fourni près de 1,5 milliard de dollars dans le cadre des deux appels humanitaires lancés en 2021 en faveur de l'Afghanistan : 762 millions de dollars au titre de l'appel éclair, soit 126 % du montant requis (606 millions) et 730 millions de dollars au titre du plan de réponse humanitaire, soit 84 % du montant demandé (869 millions). À la fin de 2021, les partenaires humanitaires avaient fourni une assistance multisectorielle vitale à près de 18 millions de personnes dans 384 des 401 districts. Depuis septembre, ils ont distribué de la nourriture à au moins 8,9 millions de personnes, fourni des services d'éducation communautaire à 143 921 enfants, des articles ménagers à 162 229 personnes, des soins de santé à 1 385 999 personnes et un traitement contre la malnutrition aiguë à 238 223 enfants de moins 5 ans, et apporté une aide à la protection individuelle à 48 886 personnes, ainsi qu'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à 507 728 millions de personnes. En outre, les acteurs de la santé ont continué de prodiguer des soins de santé primaires de base dans plus de 2 300 établissements sanitaires entre octobre 2021 et janvier 2022. Les perspectives pour 2022 restent sombres, car 24,4 millions de personnes (59 % de la population) devraient avoir besoin d'une aide humanitaire, contre 18,4 millions en 2021, ce qui équivaut à des besoins de financement humanitaire de 4,5 milliards de dollars.

45. L'Afghanistan subit l'une des pires crises d'insécurité alimentaire et de malnutrition au monde. Le pays connaît sa deuxième sécheresse en quatre ans et sa pire depuis 27 ans. Selon les estimations, 22,8 millions de personnes seront confrontées à une insécurité alimentaire d'un niveau de crise et d'urgence jusqu'en mars 2022. Presque 9 millions de ces personnes connaîtront une insécurité alimentaire d'un niveau d'urgence, soit le chiffre le plus élevé au monde. La moitié des enfants de moins 5 ans souffre de malnutrition aiguë. Depuis janvier, les partenaires humanitaires ont fourni plus de 270 000 tonnes de nourriture et 38 millions de dollars en espèces à près de 16 millions de personnes. Ils ont également fourni un ensemble de services d'aide à la culture du blé à 1 million de personnes entre juillet et novembre. Ils ont fourni de l'eau potable, des installations sanitaires et du matériel d'hygiène à presque 4 millions de personnes.

46. Au 22 décembre, 157 820 cas d'infection à la COVID-19 ont été confirmés, et quelque 7 337 décès ont été enregistrés depuis le début de la pandémie. Ces chiffres sont vraisemblablement inférieurs à la réalité dans la mesure où seuls 813 313 tests ont été réalisés dans tout le pays. La capacité de dépistage a augmenté, et est désormais de 9 500 tests par jour ; la capacité de traitement reste toutefois limitée. Au 22 décembre, plus de 4,54 millions de personnes avaient été partiellement vaccinées et près de 3,76 millions l'avaient été entièrement. Les taux de vaccination chez les femmes et les groupes vulnérables restent démesurément faibles. Entre mi-août et décembre, 12 575 cas de rougeole cliniquement confirmés ont été enregistrés chez des enfants de moins de 5 ans. Durant cette priode, l'Organisation des Nations Unies a vacciné plus de 2 millions d'enfants contre la rougeole.

47. Le nombre d'obstacles à l'accès humanitaire a diminué depuis septembre, en grande partie grâce à l'apaisement du conflit dans le pays. Cependant, quelque 2 050 problèmes d'accès ont été relevés en 2021 – la grande majorité avant le 15 août, date qui marque le tout dernier point culminant du conflit – contre 1 104 en 2020. Les travailleurs et travailleuses humanitaires continuent de subir une certaine ingérence dans leurs activités, au moins 376 problèmes d'accès ayant été signalés entre le 1er septembre et le 17 décembre, mais au cours des mois d'octobre et de novembre, les restrictions à l'accès humanitaire ont considérablement diminué, 97 et 99 problèmes d'accès ayant été relevés, respectivement, soit la moitié des moyennes qui avaient été enregistrées à la même période en 2020.

48. Entre le 1er janvier et le 19 décembre, le conflit a provoqué le déplacement de plus de 669 682 personnes, qui viennent s'ajouter aux 5 millions de personnes déplacées depuis 2012. Les personnes déplacées en raison du conflit depuis le 15 août représentent 2 pour cent du total des déplacés. Les cas de traumatismes liés au conflit ont diminué de plus de 60 % entre septembre et novembre, par rapport à la même période en 2020. Environ 6 % des blessures causées par des explosions touchent des enfants. Entre août et décembre, plus de 90 000 personnes ont reçu des soins de traumatologie.

49. Entre janvier et le 31 décembre, un nombre record de 1 263 707 personnes sont entrées en Afghanistan, dont 768 197 ont été expulsées. Les retours de réfugiés sont restés peu nombreux : seules 1 304 personnes sont rentrées en Afghanistan. Entre le 1er août et le 31 décembre, 485 621 migrantes et migrants sans papiers afghans et 72 réfugiés sont rentrés de la République islamique d'Iran, 20 871 Afghanes et Afghans sans papiers et 12 réfugiés sont rentrés du Pakistan, et 10 réfugiés sont rentrés d'autres pays.

50. En 2021, l'Afghanistan a enregistré 4 cas de poliovirus sauvage de type 1 et 43 cas de poliovirus circulant dérivé d'une souche vaccinale de type 2. Quatre campagnes nationales de vaccination contre la poliomyélite ont été menées en 2021, chacune ayant ciblé 9,9 millions d'enfants. Il s'agissait de campagnes de vaccination de porte à porte et de mosquée à mosquée. La plus récente, organisée en novembre 2021, a permis de vacciner plus de 8,5 millions d'enfants, dont 2,4 millions pour la première fois depuis plus de 3 ans.

51. Le niveau extrêmement élevé de contamination par les engins explosifs, qui comprennent les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, représente une menace pour les civils et le personnel humanitaire. Entre juillet et décembre 2021, le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont déminé plus d'un million de mètres carrés de terres contaminées, et enlevé en toute sécurité des milliers de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés, ce qui a bénéficié à des centaines de communautés. En outre, 108 650 personnes, dont 14 504 femmes et filles, ont été sensibilisées au risque des engins explosifs.

VI. Lutte contre les stupéfiants

52. Selon la note de recherche publiée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en novembre 2021, la superficie totale consacrée à la culture de pavot en Afghanistan était estimée à 177 000 hectares, soit une diminution de 21 % par rapport à 2020, laquelle a toutefois été contrebalancée par une augmentation du rendement d'opium par hectare. Selon les estimations, la quantité d'opium produite en 2021 était supérieure de 8 % à celle de 2020, la production ayant dépassé les 6 000 tonnes pour la cinquième année consécutive, fait qui n'a jamais connu de précédent. Les revenus tirés des opiacés en Afghanistan en 2021 se situent entre 1,8 et 2,7 milliards de dollars environ. La valeur totale des opiacés (consommation

intérieure et exportations) représentait entre 9 et 14 % du produit intérieur brut de l'Afghanistan. Toutefois, des sommes bien plus considérables sont amassées le long des chaînes d'approvisionnement en drogues illicites en dehors de l'Afghanistan. L'économie illicite de la drogue est de plus en plus complexe, la fabrication de méthamphétamine en Afghanistan s'étant fortement intensifiée ces dernières années.

53. L'incertitude qui perdure depuis août 2021 a conduit à une hausse des prix de l'opium, rendant ainsi plus attrayante la culture de ce stupéfiant, ce qui fait craindre une intensification du trafic de drogue. Le prix moyen de l'opium était de 62 dollars le kilogramme en 2021, soit 13 % de plus qu'en 2020. Les prix ont doublé en août par rapport à mai 2021, une conséquence immédiate du changement de la situation politique en Afghanistan.

VII. Appui à la Mission

54. Au 31 décembre, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 6 %), de 19 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 7 %), de 7 % pour les administrateur(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 3 %) et de 5 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes s'établissait à 32 % pour le personnel recruté sur le plan international, 45 % pour les Volontaires des Nations Unies, 13 % pour les administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national et 10 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national.

55. La présence de la Mission a été réduite par mesure de précaution, en réponse à l'avancée des Taliban, mais les membres du personnel ont commencé à regagner leurs lieux d'affectation en septembre, dès que l'ordre d'évacuation et de réinstallation a été révoqué. Un petit nombre d'employés continuent d'exercer leurs fonctions depuis le bureau établi temporairement à Almaty (Kazakhstan). Comme suite à une évaluation de la situation relative à la COVID-19 en Afghanistan réalisée en octobre, la Mission a fait passer de 50 % à 70 % la proportion des membres de son personnel se présentant sur le lieu de travail, étant entendu que celle-ci pourrait être ajustée en fonction de l'évolution des conditions de sécurité dans le pays. Les plans d'urgence actuels mettent l'accent sur le nombre de cas de COVID-19 et les risques pesant sur la sécurité du personnel et des opérations des Nations Unies.

VIII. Observations et recommandations

56. La situation en Afghanistan reste précaire et incertaine six mois après la prise du pouvoir par les Taliban, alors que les conséquences des multiples chocs politiques, socio-économiques et humanitaires se font sentir dans tout le pays. Depuis des décennies que dure le conflit, les Nations Unies assument leurs responsabilités envers le peuple afghan, en particulier s'agissant de l'impératif humanitaire. Cette responsabilité reste plus que jamais d'actualité.

57. Si les Taliban s'efforcent de se présenter comme un Gouvernement intérimaire, ils n'ont toujours pas instauré de structures gouvernementales qui reflètent la diversité ethnique, politique et géographique du pays, et qui incluent les femmes. Leurs efforts dans ce domaine sont limités par le manque de ressources et de capacités, ainsi que par une idéologie politique qui, à bien des égards, va à l'encontre des normes internationales de gouvernance. Par ailleurs, le mouvement cherche à instaurer une cohérence en son sein. Les Taliban n'ayant pas établi la confiance avec une grande partie du peuple afghan ni convaincu celui-ci de leur capacité à gouverner, de

nombreux Afghans continuent de chercher à quitter leur pays. Désormais, il est essentiel que tout soit fait pour instaurer le dialogue avec toutes les composantes de la société afghane en vue d'établir un processus qui puisse conduire à la mise en place de structures de gouvernance inclusives, qui reflètent pleinement les souhaits et les intérêts de la société afghane dans toute sa diversité.

58. L'Afghanistan connaît une grave crise économique. Tout un système socio-économique complexe est en train de s'effondrer, en partie à cause de lacunes en matière de gouvernance, de la suspension des flux d'aide non humanitaire et des sanctions imposées.

59. La meilleure façon de promouvoir la stabilité et le soutien international à l'avenir est que les Taliban évitent l'isolement qui a marqué leur passage précédent au pouvoir. Il est donc essentiel d'instaurer un dialogue constructif, axé sur le bien-être et les droits du peuple afghan, entre les autorités de facto, les autres parties prenantes afghanes, les pays de la région et la communauté internationale. Je prends note avec satisfaction des mesures prises en vue de l'instauration d'un tel dialogue.

60. Il est essentiel que ce dialogue porte sur l'ensemble des questions liées à la gouvernance – y compris la question des droits humains et des libertés fondamentales – qui auront une forte incidence sur la prospérité et la sécurité des citoyennes et citoyens et sur l'avenir de l'Afghanistan, notamment ses relations avec la communauté internationale. Le respect et la protection des droits humains, des libertés et du bien-être de tous les Afghans, indépendamment de leur sexe, de leur âge ou de leur appartenance ethnique, ainsi que la capacité de chacune et chacun de participer pleinement et de manière égale à tous les aspects de la vie sociale, économique et politique du pays sont des éléments essentiels d'une société inclusive, stable et prospère.

61. La situation actuelle des femmes et des filles afghanes quant au plein exercice de leurs droits et libertés, y compris l'égalité d'accès à l'éducation, aux possibilités économiques et à la justice, est profondément préoccupante. Au cours des 20 dernières années, une génération de filles ont bénéficié des avantages de l'éducation et eu la possibilité de jouer un rôle actif à part entière dans la société afghane, dans le service public, le secteur privé et d'autres secteurs. Les exclure de ces rôles est non seulement une injustice à leur égard, mais aura également un impact négatif sur le développement et la stabilité du pays. J'appelle les autorités de facto à prendre des mesures immédiates pour garantir que les femmes afghanes pourront exercer pleinement leurs droits et leurs libertés.

62. Les autorités de facto continuent de faire l'objet d'allégations de violations du droit à la vie, notamment des violations de l'amnistie générale déclarée pour les anciens responsables gouvernementaux et les membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Les assurances données concernant l'amnistie doivent être respectées afin de garantir le respect des obligations du pays en matière de droits humains et d'amener les responsables de violations à répondre de leurs actes.

63. Le nombre de rapports faisant état de restrictions des libertés d'opinion et d'expression, de réunion pacifique et d'association a augmenté depuis le 15 août. J'exhorte les Taliban à mettre en place des politiques respectueuses des droits humains et à mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les menaces, les violences et les arrestations arbitraires dont seraient victimes les professionnels des médias, les manifestants, les défenseurs des droits humains et la population en général, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.

64. Dans plusieurs provinces, des expulsions forcées continuent d'être signalées, qui sont perçues comme étant liées à des conflits vieux de plusieurs décennies au sujet des droits d'accès à la terre, au logement et à la propriété, et viseraient des minorités.

Les expulsions forcées peuvent constituer des violations flagrantes des droits à un logement adéquat, à l'alimentation, à l'eau, à la santé, à l'éducation, au travail, à la sécurité, à la protection contre les traitements cruels, inhumains et dégradants, et à la liberté de circulation. Je demande aux autorités de facto de mettre fin aux expulsions forcées et de les prévenir, de fournir une assistance aux familles expulsées et d'élaborer une stratégie visant à résoudre ces conflits conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

65. Je suis gravement préoccupé par l'ampleur stupéfiante de la vulnérabilité à travers le pays. Plus de la moitié de la population a besoin d'une aide vitale. Dans le même temps, la faillite des services de base, des systèmes financiers et des services publics exacerbe une situation humanitaire déjà catastrophique. Quelque 23 millions de personnes – un nombre ahurissant qui représente 55 % de la population du pays – sont en situation de « crise » et d'« urgence » en matière d'insécurité alimentaire, dont quelque 9 millions seraient en situation d'urgence, soit le nombre le plus élevé au monde. Les gens épuisent les réserves limitées dont ils disposent et sont contraints de recourir à des mécanismes d'adaptation préjudiciables et irréversibles pour survivre, notamment en soumettant leurs enfants au travail forcé, au mariage forcé et à une migration irrégulière risquée, ainsi qu'en vendant des terres. La crise économique s'étend à l'ensemble du pays, les ménages urbains voyant s'évaporer leurs revenus et leurs économies détenues par les banques.

66. Sans une intervention innovante, flexible et constructive de la communauté internationale, la situation humanitaire et économique de l'Afghanistan ne fera que s'aggraver. Cette intervention est sans lien avec les positions que les membres de la communauté internationale pourraient adopter à l'égard des autorités de facto. Les Nations Unies restent engagées sur le terrain, dans l'ensemble du pays, et travaillent au maximum de leurs capacités pour fournir une aide humanitaire et répondre aux besoins essentiels de la population afghane. Au cours de cet hiver difficile, alors que les capacités de résilience des Afghans sont poussées à leur limite, il est essentiel que la communauté internationale accorde la priorité aux besoins du peuple afghan. Je me félicite des dérogations aux régimes de sanctions qui ont déjà été accordées pour motif humanitaire et j'appelle tous les donateurs à formuler d'urgence des engagements supplémentaires et à délivrer des licences générales couvrant les transactions nécessaires à toutes les activités humanitaires. Au-delà des besoins humanitaires immédiats, les fondements d'une gouvernance viable sont essentiellement vacillants, ce qui représente un risque très réel pour la stabilité de la région et au-delà.

67. Il est plus crucial que jamais que nous parlions d'une seule et même voix et que nous transmettions des messages communs et coordonnés reflétant les vues de la communauté internationale. Compte tenu des aspirations afghanes et internationales à un avenir meilleur, ainsi que de la nécessité d'éviter les affrontements violents qui ont émaillé l'histoire afghane depuis plus de 40 ans, une approche qui tienne compte des enjeux et des priorités politiques, sécuritaires, socio-économiques, humanitaires et en matière de droits humains dans le cadre d'une seule et même mission demeure essentielle. L'Afghanistan est une société multiethnique, dont la diversité doit trouver son expression dans la conduite des affaires publiques et le développement du pays. Toute présence politique future des Nations Unies devrait avoir pour principe directeur de soutenir le peuple afghan.

68. Je recommande que les objectifs stratégiques de la future présence politique des Nations Unies visent notamment à :

a) Travailler avec tous les acteurs pour promouvoir une gouvernance et une société afghanes efficaces, responsables et inclusives, tout en faisant progresser la réconciliation ;

b) Renforcer le respect et la protection des libertés et des droits fondamentaux de tous les Afghans – hommes et femmes ;

c) Appuyer la fourniture de services essentiels à la population afghane et favoriser la création de conditions économiques et sociales qui permettent au pays de devenir autonome et de parvenir à la stabilité.

69. Je recommande que les mesures suivantes soient prises à titre prioritaire :

a) Offrir des services de proximité et de bons offices politiques en mettant l'accent sur une gouvernance attentive et participative, sur l'inclusion et sur l'instauration de la confiance ;

b) Continuer à coordonner et à permettre la fourniture de l'aide humanitaire essentielle ;

c) Coordonner l'action des donateurs et des organisations internationales en ce qui concerne les besoins humains fondamentaux, notamment grâce au partage d'informations, et appuyer les efforts visant à accroître la responsabilité, la transparence et l'utilisation efficace de l'aide ;

d) Faciliter un dialogue politique structuré entre les autorités de facto, les autres parties prenantes afghanes, les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale ;

e) Promouvoir et appuyer l'application des dispositions des instruments relatifs aux droits humains et aux libertés fondamentales auxquels l'Afghanistan est partie et qu'il lui incombe de respecter, et fournir des conseils en la matière ainsi qu'aux fins de la surveillance et du signalement des violations des droits humains et des atteintes à ces droits ; plaider pour la fourniture de services publics essentiels et l'égalité d'accès à ces services, ainsi que pour le respect des droits de la défense et de la justice.

f) Fournir des services de déminage pour lutter contre la menace que font peser les engins explosifs sur la population civile.

70. La future présence des Nations Unies serait dirigée par un(e) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, qui aurait rang de Secrétaire général adjoint, et comprendrait deux piliers : a) politique et gouvernance ; b) action humanitaire et développement. En tant que structure intégrée, la Mission, sous la direction du (de la) Représentant(e) spécial(e), s'efforcerait de renforcer la cohérence et l'efficacité de toutes les interventions des Nations Unies.

71. Un Service des droits humains, placé sous l'égide du Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e), fournirait des rapports impartiaux et collaborerait avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et infranational. Le Service effectuerait un travail de surveillance, de signalement et de plaidoyer en ce qui concerne la situation des civils, y compris des enfants, et militerait pour les libertés et les droits fondamentaux de tous les Afghans – hommes et femmes –, la protection des droits des femmes et des filles, la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le genre, l'accès à la justice, et la prévention de la torture et la promotion des droits des détenus. Il serait en outre chargé de surveiller le respect des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, et de rendre compte à ce sujet, afin de contribuer aux efforts visant à réduire la pauvreté, maintenir la cohésion sociale et promouvoir les droits des victimes et l'engagement civique. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, il serait en mesure de fournir aux porteurs de devoirs des conseils techniques sur les normes internationales en matière de droits humains.

72. Le pilier politique et de gouvernance comprendrait les entités suivantes :

a) Service des affaires politiques : ce service suivrait l'évolution de la situation politique, sécuritaire, sociale et économique, et rendrait compte à ce sujet, fournirait une analyse complète et assurerait la liaison avec les autorités de facto, les acteurs politiques, les représentants de la société civile et les autres parties prenantes afin de promouvoir l'inclusion politique et une large participation à la conduite des affaires publiques. Il assurerait également le suivi et l'analyse des dynamiques de sécurité dans tout le pays. Il disposerait de capacités d'analyse en matière d'économie politique, notamment d'une connaissance approfondie des activités économiques illicites. En outre, une cellule chargée des questions de justice aurait pour tâche d'analyser l'évolution de la situation relative à l'état de droit et de rendre compte à ce sujet ;

b) Service de la gouvernance et des affaires communautaires : ce service, y compris son personnel dans les bureaux extérieurs, serait chargé de promouvoir la mise en place de structures de gouvernance inclusives et participatives aux niveaux national et infranational, ainsi qu'une large participation, notamment des femmes, des jeunes, des minorités et des personnes handicapées. Il fournirait des conseils sur les mécanismes consultatifs inclusifs, ainsi que sur le renforcement de la confiance, la gestion des conflits et la réconciliation, et appuierait la coordination de l'aide fournie par les Nations Unies et leurs partenaires à l'échelle locale ;

c) Unité de coopération régionale : cette unité serait chargée d'aider à coordonner l'action des pays de la région pour contribuer à la stabilité en Afghanistan. Elle travaillerait en étroite collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale afin de promouvoir la coopération entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale, ainsi qu'avec les bureaux de liaison de la Mission à Islamabad et à Téhéran.

73. Le pilier action humanitaire et développement comprendrait les entités suivantes :

a) Section de la coordination des donateurs : cette section aurait pour mission de faciliter un dialogue politique structuré entre les autorités de facto, les autres parties prenantes afghanes, les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale, de promouvoir la pérennisation des investissements sociaux et de soutenir les systèmes communautaires qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux des populations. Elle travaillerait en étroite collaboration avec la cellule du Service des affaires politiques chargée de l'analyse de l'économie politique ;

b) Bureau du (de la) Coordonnateur(rice) résident(e) : le ou la responsable du pilier action humanitaire et développement ferait également office de coordonnateur(rice) résident(e) et de coordonnateur(rice) pour les questions humanitaires. Le Bureau serait chargé d'assister le (la) Coordonnateur(rice) résident(e) dans ses fonctions de coordination et de renforcer la coopération et l'intégration des activités dans tout le pays ;

c) Groupe de la gestion des risques : ce groupe serait chargé de surveiller l'aide fournie à l'Afghanistan sous la coordination des Nations Unies afin de minimiser les risques de détournement, y compris au profit des personnes et entités visées par des sanctions imposées par les Nations Unies ;

d) Service de la lutte antimines : cette composante serait chargée de fournir à la direction de la Mission des évaluations de la menace liée aux engins explosifs et de ses conséquences sur les populations civiles, de formuler des recommandations sur les mesures d'atténuation de la menace liée aux engins explosifs à l'appui des initiatives humanitaires et de développement, et de coordonner la mise en œuvre de ces mesures, et de faciliter la coordination de la lutte antimines à vocation humanitaire

74. Il est recommandé de conserver les six bureaux régionaux (répartis dans plusieurs provinces) et les cinq bureaux provinciaux actuels, afin de permettre une action de proximité dans tout le pays, d'appuyer la mise en œuvre du mandat et de faire remonter les informations à l'état-major de la Mission, sous réserve que les conditions de sécurité s'y prêtent.

75. La Mission maintiendrait également ses bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran pour faciliter la coopération régionale.

76. J'invite instamment les membres du Conseil de sécurité à prendre dûment en considération ma recommandation concernant le remplacement de la présence politique en Afghanistan pour une période d'un an. Compte tenu de la nature évolutive de la situation, le mandat et la structure de la Mission pourraient devoir être adaptés en temps utile.

77. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma représentante spéciale, Deborah Lyons, et des organisations non gouvernementales partenaires pour le dévouement et le professionnalisme dont ils continuent de faire preuve dans des conditions extrêmement difficiles.